COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire. Convoqué le 18 avril 2024.

Étaient présents : HERMOUET Mireille — CHARRON Aline - RENAUD Franky - BOUDEAU Richard - JAULIN Denis - FRAPPIER Catherine - PELTIER Sylvie — ROUSSEAU Mathieu - TURPAULT Marie-Thérèse - VERDEAU Fredy — CAUNEAU Bernard - CHIRON Corinne — PROUST Didier — DURAND Christophe — BAUDILLON Ludovic — ROUSSEAU Françoise

Absents: RETAILLEAU Sabine (ayant donné pouvoir à BOUDEAU Richard) – PERSICO Maryline

Secrétaire de séance : Mathieu ROUSSEAU

1. Complexe Sportif : validation de l'avant-projet et plan de financement

Délibération DE-2024-025 en Préfecture le 25/04/2024 -n°085-218502086-20240424-DE_2024_025_DE

Suite à la réunion avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et l'architecte, le conseil municipal valide l'avant-projet du complexe sportif. Le complexe neuf aura une surface utile d'environ 2 680.10 m², il regroupera toutes les activités sportives de la commune en lien avec la commande des élus.

Le coût estimatif des travaux du projet s'élève à 3 966 500 € H.T incluant la construction de l'équipement neuf, la VRD ainsi que la déconstruction des bâtiments existants sur la parcelle (vestiaires du foot et club-house) et honoraires divers (architecte, bureaux de contrôle...)

Le Conseil Municipal (15 voix Pour, 1 Contre et 1 Blanc) approuve et adopte le projet de construction pour un montant estimatif de 3 966 500 € H.T.

Mme CHARRON Aline précise que le projet est un bon compromis entre les demandes des associations et la proposition architecturale.

Mme ROUSSEAU Françoise précise que les demandes des associations ont été en partie traitées sauf les vestiaires et la surface de la salle de danse. L'architecte va retravailler le plan pour améliorer la salle de danse.

M. BAUDILLON Ludovic s'interroge si la subvention de la DETR n'est pas validée, est-ce que la faisabilité du complexe sportif est remis en cause ? Mme le Maire répond qu'il y a de fortes probabilités que la Préfecture ne valide pas la globalité de la demande dans ce cas, la commune reverrait son plan de financement en faisant évoluer l'emprunt, en explorant la possibilité de nouvelles subventions...mais aussi envisager des ajustements sur le projet.

. M. BAUDILLON précise également que l'ancien terrain de football mériterait d'être plus drainé. Mme FRAPPIER Catherine demande pourquoi le terrain de football n'est plus roulé. M. RENAUD Franky rappelle les contraintes réglementaires (interdiction utilisation produits phyto-sanitaires) et donc il faut que la plante vive. M. PROUST précise effectivement qu'il pourrait peut-être avoir un compromis afin de rouler de temps en temps le terrain.

M. ROUSSEAU Mathieu précise que l'investissement dans un terrain synthétique,

permettrait un gain de temps pour les agents communaux avec des résultats probants compte tenu des changements climatiques.

M. BOUDEAU Richard précise que c'est compliqué de se projeter sans avoir le plan de financement définitif du projet. Madame le Maire confirme la difficulté de l'exercice et la justesse du propos .

2. Complexe Sportif : validation du plan de financement pour la demande de subvention DETR 2024

Délibération DE-2024-026 en Préfecture le 25/04/2024 -n°085-218502086-20240424-DE_2024_026_DE

Madame le Maire rappelle que le projet du complexe sportif pourrait bénéficier de la subvention DETR 2024 'dossier connu des services de l'état dès 2023 Elle présente donc le plan de financement prévu :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant H.T.	Subventions	Montant	%
Bâtiment, VRD, Honoraires diverses	3 966 500,00 €	DETR	500 000,00 €	12,61 %
		DEPARTEMENT (études)	15 000,00 €	0,38 %
		DEPARTEMENT (travaux)	384 000,00 €	9,68 %
		Fonds de Concours CCVB	339 898,00 €	8,57 %
		Sous-total	1 238 898,00 €	31,23 %
		Emprunt	1 800 000,00 €	45,38 %
		Autofinancement	927 602,00 €	23,39 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	2 727 602,00 €	68,77 %
Total dépenses	3 966 500,00 €	Total Recettes	3 966 500,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal (15 voix Pour et 2 Blanc) valide le plan de financement présenté.

3. Présentation de l'étude de faisabilité du pourtour du complexe sportif

L'étude de faisabilité de Vendée Expansion qui a été présentée est jointe au présent compte-rendu.

4. Séjour été de l'Accueil de Loisirs : validation des séjours et tarification

Délibération DE-2024-027 en Préfecture le 25/04/2024 -n°085-218502086-20240424-DE_2024_027_DE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service Accueil de Loisirs l'Ilôt Mômes organisera 4 séjours pendant l'été 2024 :

Séjour « Nuit sous les étoiles » 3-5 ans

Du 22 au 23 juillet

3-5 ans (né entre 2019 et 2020) (20 places)

Camping Les Rives de Grand Lieu – Saint Philbert de Grand Lieu (44)

Séjour « Davy Crockett » 6-7 ans

Du 23 au 25 juillet

6-7 ans (né entre 2017 et 2018) (20 places)

Camping Les Rives de Grand Lieu – Saint Philbert de Grand Lieu (44)

Séjour « à vélos » 8-10 ans

Du 15 au 19 juillet 8-10 ans (né entre 2014 et 2016) (17 places) Camping de l'Oiselière – Chauché (85)

Séjour « Pass Ado » 11-14 ans

Du 8 au 12 juillet

11-14 ans (24 places)

Camping La Mancellière à Avrillé (85)

Madame le Maire rappelle que le tarif des séjours est calculé en fonction du nombre de jours et du quotient familial au 1^{er} janvier 2024.

Pour ces 4 séjours, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la tarification suivante et le règlement (joint en pièce annexe du présent compte-rendu) :

COMMUNE TARIFS SEJOURS 2024				
Quotients	Coût séjour	Coût séjour	Coût séjour	
familiaux	5 jours	3 jours	2 jours	
0-700	145,00€	87,00€	58,00€	
701-1100	192,00€	115,20€	76,80€	
1101 et +	242,50€	145,50€	97,00€	

HORS COMMUNE TARIFS SEJOURS 2024				
Quotients	Coût séjour	Coût séjour	Coût séjour	
familiaux	5 jours	3 jours	2 jours	
0-700	159,50€	95,70€	63,80€	
701-1100	211,50€	126,90€	84,60€	
1101 et +	266,50€	159,90 €	106,60€	

5. Familles Rurales section Danse : remboursement d'une location de salle 2023

Délibération DE-2024-028 en Préfecture le 25/04/2024 -n°085-218502086-20240424-DE_2024_028_DE

Madame le Maire rappelle que la section Danse de Familles Rurales a utilisé la salle Richelieu pour leur gala de danse les 17 et 18 juin 2023.

La section Danse aurait dû bénéficier de 2 gratuités de salle pour 2023. Ces gratuités n'ont pas été appliquées. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remboursement de 138 € à la section Danse de Familles Rurales.

6. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Décisions prises par délégation depuis la dernière séance :

Droits de Préemption Urbains :

N°	Date	Propriétaire	Notaire	Adresse	Parcelle	Surface
8/2024	15/03/2024	Consorts POTIER	Me SICARD Fabienne St Denis Ia Chevasse	47 Bis Rue Georges Clémenceau	AB 772p AB 770p AB 769 AB 771p	3a 77ca
9/2024	15/03/2024	Consorts ROUSSEAU	Me SICARD Fabienne St Denis Ia Chevasse	10 Rue Réaumur	E1220	5a69ca
10/2024	05/04/2024	Mme SELLIER Anne-Marie	Me MAIGRE Pierre Essarts en Bocage	32 Rue Abbé Pierre Arnaud	ZX 292	3a 77ca

7. Informations/Questions diverses

- -Madame le Maire informe qu'elle a appliqué la gratuité des 3 représentations des séances de variétés des jeunes ainsi que la salle ocarina pour le réveillon 2024 compte-tenu des incidents techniques de nos services (problème de nettoyage...) au lieu des 2 gratuités annuelles.
- -Monsieur BOUDEAU Richard informe que le conseil municipal va être sollicité à titre consultatif pour répondre au Conseil Municipal Enfants sur les propositions des noms de l'Espace de Jeux au niveau de Jean Yole
- -Monsieur DURAND Christophe a fait un rappel sur le déroulement de la Cérémonie du 8 mai 2024

Dates à retenir :

▶ Prochaine séance de conseil municipal : Mardi 21 mai 2024 à 19h30

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h45

<u>Signatures :</u>	
HERMOUET Mireille :	FRAPPIER Catherine :
RENAUD Franky :	PROUST Didier :
PELTIER Sylvie :	DURAND Christophe :
CHARRON Aline :	JAULIN Denis :
BOUDEAU Richard :	BAUDILLON Ludovic :
PERSICO Maryline : absente	ROUSSEAU Mathieu :
RETAILLEAU Sabine : absente (pouvoir)	TURPAULT Marie-Thérèse :
VERDEAU Fredy :	CAUNEAU Bernard :
ROUSSEAU Françoise :	CHIRON Corinne :